

Équipe Gélinas-Bossé

Aide-mémoire successoral

Votre confiance est au cœur de notre passion

Documents à fournir

- Testament notarié ou olographe[†]
- Certificat de recherche testamentaire de la Chambre des notaires
- Certificat de recherche testamentaire du Barreau du Québec
- Preuve de décès*
- Pièce d'identité du ou des liquidateurs
- Spécimen de chèque du liquidateur et/ou de la succession

[†]Testament olographe: avec jugement de vérification par le tribunal ou procès-verbal de vérification par un notaire.

*Preuve de décès acceptable: attestation de décès, certificat de décès ou copie d'acte de décès émis par le Directeur d'état civil, preuve de décès émise par la maison funéraire ou certificat de sépulture.

Coordonnées utiles

› Directeur de l'état civil	etatscivil.gouv.qc.ca	514 644-4545 ou 1 877 644-4545
› Registre des dispositions testamentaires et des mandats du Québec (Chambre des notaires et Barreau du Québec)	cnq.org	514 879-1793 ou 1 800 263-1793
› Ministère du revenu du Québec	revenuquebec.ca	514 864-6299 ou 1 800 267-6299
› Revenu Canada	cra-arc.gc.ca	1 800 959-7383
› Régie de l'assurance-maladie du Québec	ramq.gouv.qc.ca	514 864-3411 ou 1 800 561-9749
› Société de l'assurance Automobile du Québec	saaq.gouv.qc.ca	514 873-7620 ou 1 800 361-7620
› Retraite Québec	rrq.gouv.qc.ca	514 873-2433 ou 1 800 463-5185

Renseignements successoraux supplémentaires sur le site de l'Équipe Gélinas-Bossé

Nous vous invitons à visiter notre site pour y consulter nos brochures ainsi que d'autres documents pertinents dans l'onglet « *Nos outils et ressources* », section « *renseignements successoraux* ».

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



2500, boul. Daniel-Johnson, Bureau 700, Laval, Québec H7T 2P6
equipegelinasbosse.ca | equipegelinasbosse@bnc.ca

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX).

Les informations contenues aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables; toutefois nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces informations et elles pourraient s'avérer incomplètes. La consultation de certains professionnels et spécialistes est recommandée pour des aspects mentionnés au document.

La FBN n'est pas un conseiller en fiscalité et les clients devraient obtenir des conseils de professionnels en fiscalité concernant leur situation personnelle. Veuillez noter que les commentaires contenus dans cette lettre ne sont fournis qu'à des fins d'information générale et ne constituent pas des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. Ces commentaires reflètent uniquement les opinions de leur auteur et peuvent ne pas refléter celles de la FBN.